

Orientation pour la discussion du Forum à propos de la Création d'un Conseil numérique pour l'alimentation et l'agriculture

Question 2. Comment la création du Conseil numérique peut-elle contribuer à lever les nombreux obstacles à l'adoption de ces technologies?

Informations suggérées pour la note conceptuelle – Dans la réalisation de ses différents rôles et dans la conduite de chaque activité, le Conseil numérique respectera certains principes dans le but de surmonter les nombreux obstacles à l'adoption de ces technologies:

- **L'inclusivité:** La composition doit être inclusive, diversifiée et équilibrée et inclure des représentants des diverses parties prenantes qui interviennent dans la chaîne de valeur mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Il est particulièrement important que les minorités et les petites communautés agricoles et rurales y soient également représentées de manière adéquate. Ce faisant, le Conseil doit faire preuve de transparence et veiller à ce que tous les points de vue des intervenants soient exprimés et entendus.
- **La neutralité:** En établissant son ordre du jour, le Conseil numérique se doit d'être impartial sur le plan de la géographie et des solutions technologiques, et de donner la priorité aux efforts les plus susceptibles de faire progresser le développement de l'agriculture numérique.
- **L'accessibilité:** Les initiatives entreprises par le Conseil du numérique doivent viser à rendre les solutions agricoles numériques disponibles et abordables, en particulier pour les agriculteurs et les habitants des zones rurales, les femmes et les jeunes.
- **L'autonomie:** L'organe directeur du Conseil doit disposer de l'autonomie nécessaire pour prendre des décisions stratégiques à l'abri des pressions politiques ou des donateurs.
- **L'utilité:** Le Conseil du numérique doit veiller à ce que ses travaux tiennent compte et soient conformes à des engagements normatifs plus larges tels que les ODD de l'ONU et les principes du développement numérique, et à ce qu'ils contribuent à la croissance de l'agriculture numérique.
- **L'efficacité:** L'action du Conseil numérique sera aussi pratique que possible et visera toujours à obtenir les meilleurs résultats dans les plus brefs délais et avec un minimum d'efforts.
- **L'éthique:** Le Conseil doit veiller à ce que la technologie soit utilisée de manière équitable et éthique, dans le respect des droits des personnes les plus vulnérables.
- **L'évolutivité:** les efforts du Conseil doivent viser à trouver des solutions les plus susceptibles d'être mises en œuvre à grande échelle et d'avoir la portée et l'applicabilité les plus larges possibles pour cibler les bénéficiaires. Les activités doivent en outre être fondées sur les principes du marché et sur les besoins des utilisateurs finals lesquels seront, dans la mesure du possible, reflétés dans les délibérations.

Autres questions d'orientation relatives à la Q2 que nous vous soumettons pour examen:

- Pensez-vous que les principes mis en avant sont concluants et qu'ils répondent aux besoins pour surmonter les obstacles?
- Selon vous, que faudrait-il ajouter ou supprimer?